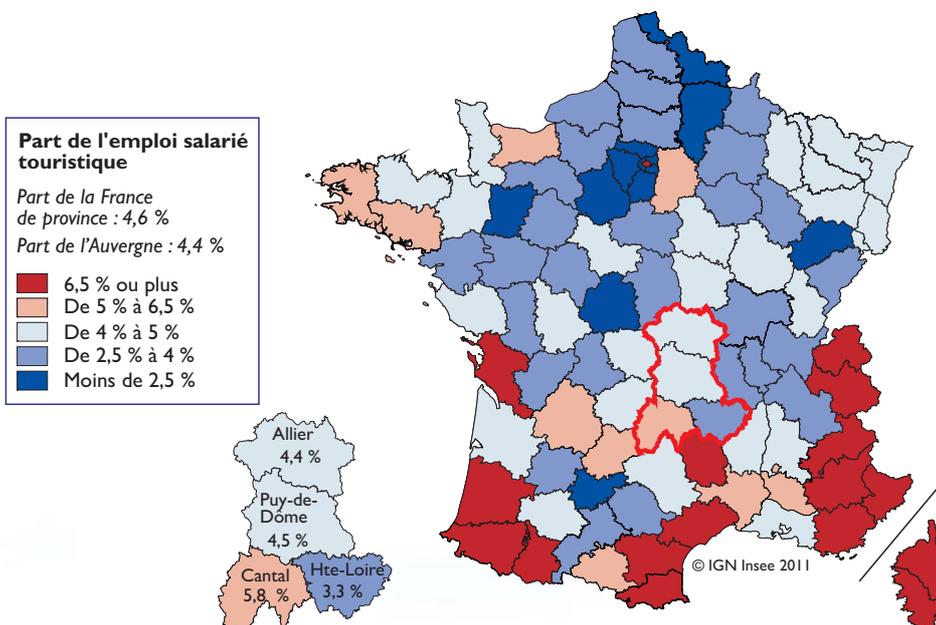


En Auvergne, la part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié est proche de la moyenne nationale. La région se distingue toutefois par la place limitée qu'occupe la restauration dans cet emploi. Cette caractéristique s'explique d'abord par l'importance des services de restauration au sein de l'hôtellerie. Elle découle aussi d'un effet de substitution entre restauration et commerce de détail alimentaire. Ces deux éléments explicatifs reflètent le caractère plutôt rural de la région, avec un parc de résidences secondaires très développé. La place de la nature en Auvergne se retrouve aussi dans les parts importantes des activités sportives et récréatives ou du thermalisme au sein de l'emploi touristique. La saisonnalité de cet emploi est marquée et un peu plus élevée dans la région qu'au niveau provincial. Elle varie fortement selon l'activité : maximale dans les hébergements touristiques autres que l'hôtellerie, elle est beaucoup moins sensible dans l'hôtellerie et la restauration.

Le poids du temps partiel est aussi plus élevé dans l'emploi touristique que dans l'emploi non touristique. Toutefois cette importance du temps partiel résulte avant tout de la surreprésentation dans l'emploi touristique des activités fortement utilisatrices de temps partiel. En revanche au sein d'une même activité, le poids du temps partiel dans l'emploi touristique est en général proche de celui constaté dans l'emploi non touristique.

Enfin la touristicité de l'Auvergne n'est pas homogène. En particulier l'est de la région se démarque du reste du territoire par la faiblesse de la part de l'emploi touristique dans son emploi salarié.

» Part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié total en 2007⁽¹⁾



Source : Insee, DADS 2007

En Auvergne en 2007⁽¹⁾ la saison touristique estivale a été affectée par une météo médiocre. Dans ces conditions défavorables, le chiffre moyen mensuel de l'emploi salarié touristique s'est établi à 18 800 emplois. Ceux-ci représentent 4,4 % de l'emploi salarié total. Ce ratio, voisin de celui de la France de province, place l'Auvergne au 11^e rang des régions françaises. Sur la période de la haute saison d'été, c'est-à-dire en juillet et août, la part de l'emploi touristique approche même les 6 %.

Les deux tiers de l'emploi touristique dans l'hébergement et l'alimentation

Globalement, la part dans l'emploi touristique de l'ensemble des activités d'hébergement (hôtellerie et autres) et des activités liées à l'alimentation (restauration et commerce de détail alimentaire⁽²⁾) est proche en Auvergne et en province (respectivement 64 % et 65 %). Cette proximité cache toutefois des écarts importants pour certaines de ces activités.

Ainsi la part de l'hôtellerie dans l'emploi salarié touristique est plus élevée en Auvergne : elle s'établit à 23 %, soit près de trois points au-dessus de celle de province. Cette surreprésentation peut être associée à un nombre de lits par habitant dans ce type d'hébergement plutôt important au sein de la région. En revanche cet indicateur est, pour les campings, peu éloigné de celui constaté en France de province. La part qu'occupent au sein de l'emploi touristique les activités d'hébergement touristiques autres que l'hôtellerie⁽³⁾ est proche pour les deux niveaux géographiques.

(1) Cette analyse structurelle de l'emploi touristique est basée sur les dernières données DADS disponibles au moment de la rédaction.

(2) Le commerce de détail alimentaire regroupe l'alimentation spécialisée (boulangeries, boucheries, charcuteries, poissonneries, commerces de fruits et légumes...) et l'alimentation générale (superettes, super et hypermarchés).

(3) Les hébergements touristiques autres que l'hôtellerie comprennent les campings, les centres et villages de vacances, les chambres d'hôtes, les gîtes...

| | | |
|----------------------------|---|---|
| F O R C E S | Importance des espaces naturels | C'est une vraie force dans cette période où une grande part des gens s'attachent à l'impact de l'environnement sur leur santé et prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'un développement durable. Un enjeu pour le tourisme auvergnat est de conforter l'image d'une Auvergne « verte ». |
| | Présence de massifs montagneux | Les stations auvergnates présentent un profil complémentaire, plutôt que concurrentiel, par rapport aux grandes stations alpines ou pyrénéennes. |
| | Un thermalisme bien présent | C'est un atout majeur pour le tourisme auvergnat. Thermalisme et casinos génèrent près de 7 % de l'emploi salarié touristique en Auvergne contre 3 % en France de province. La part de ces activités dans le chiffre d'affaires du tourisme est encore plus importante. Cette spécificité auvergnate va, de même que l'importance des espaces naturels, dans le sens d'un tourisme respectueux du bien-être et de la santé. |
| | Une position centrale | La position centrale de l'Auvergne se retrouve dans l'importance grandissante des courts séjours touristiques. |
| | Passage d'autoroutes à travers certaines zones géotouristiques auvergnates | En particulier l'A75 bénéficie au tourisme de la zone des Pays de Saint-Flour : l'emploi lié à l'hôtellerie (y compris hôtellerie-restauration) est ainsi fortement surreprésenté dans l'emploi touristique de cette zone. Un enjeu pour le tourisme auvergnat est de mieux capter le tourisme de passage, tout en veillant à ce que les grands axes de circulation ne détériorent pas l'image « verte » de l'Auvergne. |
| F A I B L E S S E S | Dans certaines parties du territoire auvergnat, peu d'emplois salariés générés par le tourisme, malgré un certain potentiel touristique | C'est le cas de tout l'est de la région. Le poids dans l'emploi touristique des activités autres que l'hôtellerie-restauration reste limité. |
| | Une saisonnalité de l'emploi touristique plus prononcée en Auvergne | C'est un signe que l'Auvergne est réellement une région touristique, mais aussi que la fréquentation n'est pas régulière sur l'ensemble de l'année. Au niveau de l'emploi, le poids des contrats permanents reste ainsi limité (voir faiblesse suivante). Un enjeu réside dans la consolidation de la fréquentation touristique en dehors des périodes de hautes saisons. |
| | Durée très courte des contrats saisonniers | Plus de la moitié des contrats associés aux emplois saisonniers offrent une durée inférieure à un mois. Cette précarité, qui peut être choisie dans le cas par exemple des étudiants à la recherche d'un emploi d'été, peut être contrainte pour les autres salariés du tourisme. |
| | Recours important au temps partiel | Ce recours fort au temps partiel est principalement le reflet de la structure par activités de l'emploi touristique. Les activités (totalement ou en partie) touristiques offrent des quotités de temps de travail moindres que les activités non touristiques. Ceci renforce le caractère précaire de l'emploi salarié touristique. |
| | Un enclavement ferroviaire et aérien | Cet enclavement représente un frein pour la fréquentation touristique. |

En ce qui concerne l'alimentation, la part de la restauration est sensiblement plus faible en Auvergne. Ceci s'explique d'abord par un effet de substitution entre restauration et commerce de détail alimentaire. Si la part de la restauration est inférieure de 8 points en Auvergne, l'écart se réduit à 4 points pour l'ensemble restauration et commerce alimentaire. Le poids de cette dernière activité dans l'emploi touristique auvergnat découle du caractère rural de la région. L'importance du nombre de résidences secondaires relativement à la population contribue notamment à cette part élevée du commerce alimentaire. En effet les occupants de ces habitations prennent leurs repas principalement à domicile et vont moins au restaurant que les touristes qui logent dans d'autres formes d'hébergement, en particulier l'hôtel.

Répartition de l'emploi salarié touristique selon les activités

| Activités | Auvergne | France de province |
|---|----------|--------------------|
| Hôtellerie* | 23,1 % | 20,3 % |
| Restauration* | 18,1 % | 26,1 % |
| Commerce de détail alimentaire | 15,5 % | 11,8 % |
| Autres hébergements touristiques | 7,1 % | 6,7 % |
| Activités sportives et récréatives (y compris remontées mécaniques) | 5,3 % | 5,0 % |
| Commerce de détail non alimentaire | 5,1 % | 5,8 % |
| Parcs d'attractions et casinos | 4,1 % | 2,6 % |
| Therms et thalassothérapie | 3,3 % | 0,8 % |
| Autres activités (dont cafés et tabacs) | 18,3 % | 20,8 % |
| Ensemble | 100,0 % | 100,0 % |

* Hôtellerie y compris hôtels-restaurants ; restauration hors restauration intégrée aux hôtels

Source : Insee, DADS 2007

La part limitée de la restauration doit être aussi rapprochée de celle importante de l'hôtellerie. La surreprésentation de cette dernière activité ne peut seulement être attribuée au nombre élevé de lits d'hôtel par habitant en Auvergne. Elle résulte aussi du fait que les hôtels proposent plus souvent un service de restauration dans la région qu'au niveau France de province. L'emploi touristique associé à l'hôtellerie inclut une part imputable à un service de restauration et celle-ci est plus importante en Auvergne. ▶

Un thermalisme bien présent

L'existence de stations thermales dans tous les départements auvergnats, à l'exception de la Haute-Loire, se reflète dans le poids du thermalisme dans l'emploi salarié touristique : celui-ci regroupe plus de 3 % de cet emploi. L'implantation de casinos est réservée aux stations thermales, balnéaires ou climatiques, ainsi que, sous certaines conditions, à la commune principale des agglomérations de plus de 500 000 habitants. C'est pourquoi l'importance du thermalisme dans la région s'accompagne d'une activité liée aux casinos non négligeable : elle génère 3,4 % de l'emploi touristique, contre 2,1 % à l'échelon national.

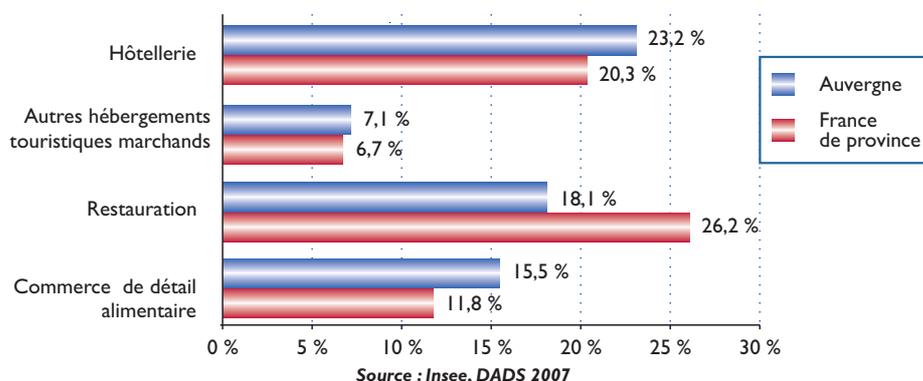
La présence du parc d'attraction du Pal, à Dompierre-sur-Besbre dans l'Allier, qui accueille chaque année plus de 400 000 visiteurs, explique aussi une part globale des parcs d'attraction et des casinos sensiblement plus élevée dans la région qu'en France de province.

Enfin, l'Auvergne étant une région « verte » et dotée de plusieurs stations de ski, les activités sportives et récréatives, en particulier celles de pleine nature, sont bien développées et pèsent plus de 5 %⁽³⁾ de l'emploi salarié touristique. L'Auvergne se place ainsi au 6^e rang des régions françaises pour l'importance de cette part. ▶

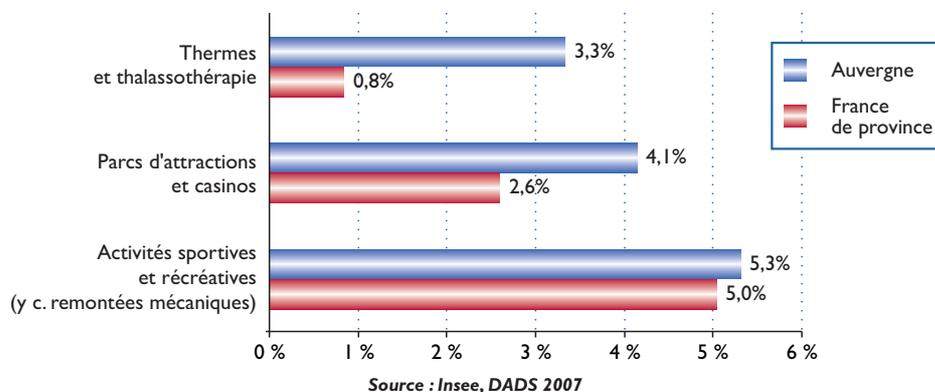
Une saisonnalité un peu plus prononcée en Auvergne

La saisonnalité de l'emploi salarié touristique est forte : le rapport du nombre d'emplois touristiques d'août à

Part des activités d'hébergement, de restauration et de commerce de détail alimentaire dans l'emploi salarié touristique



Part du thermalisme, des activités sportives, des casinos et des parcs d'attraction dans l'emploi salarié touristique



celui de janvier (respectivement maximum et minimum annuels) atteint 1,8 en Auvergne. Le rapport du maximum sur le minimum appliqué à l'ensemble de l'emploi salarié, touristique ou non, reste inférieur à 1,1.

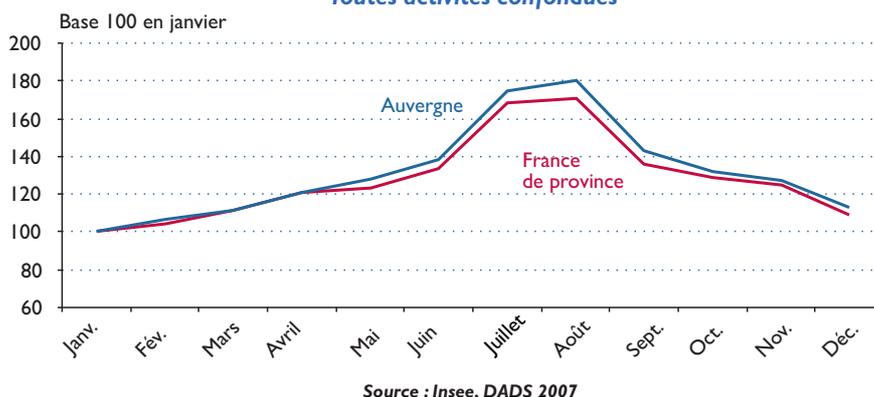
La saisonnalité dépend toutefois de l'activité. Ainsi les hébergements touristiques autres que l'hôtellerie, qui comprennent les campings, sont-ils particulièrement saisonniers. Le rapport du maximum au minimum atteint 2,5 dans

ce domaine d'activités, le maximum n'étant d'ailleurs pas atteint en août mais en juillet. La bosse saisonnière se concentre sur la haute saison d'été (juillet et août).

À l'inverse, hôtellerie et restauration sont des activités sensiblement moins saisonnières. Elles sont moins tributaires des conditions climatiques et bénéficient aussi du tourisme d'affaires. L'emploi touristique y reste donc important durant toute l'année.

Saisonnalité de l'emploi salarié touristique en Auvergne et en France de province

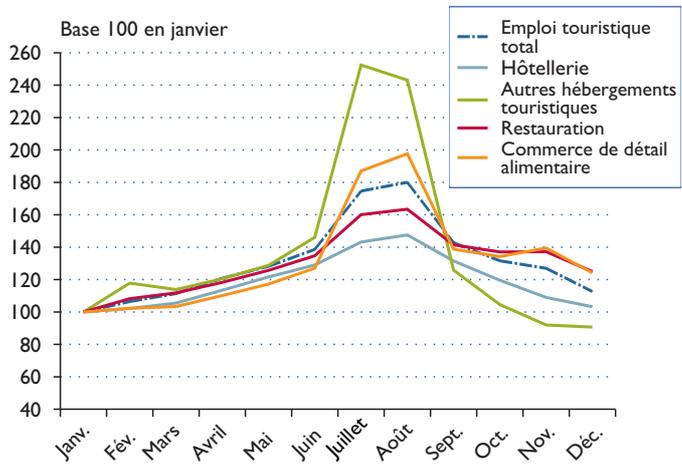
Toutes activités confondues



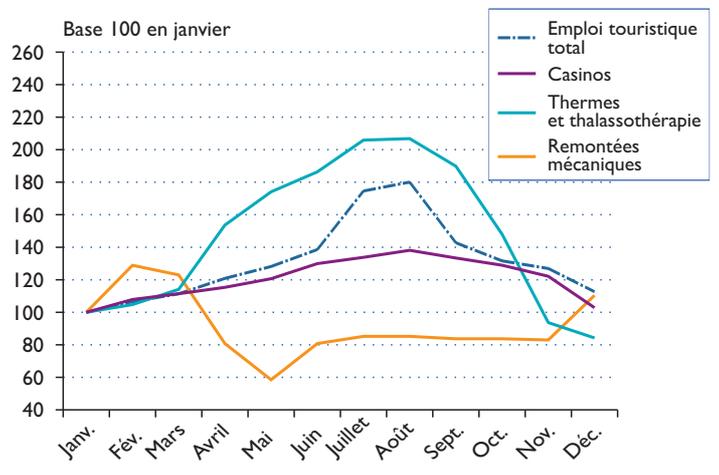
⁽³⁾La part des activités sportives dans l'emploi touristique de la France de province, 5%, est « tirée vers le haut » par celle très forte de la région Rhône Alpes (10,2%).

» Saisonnalité de l'emploi salarié touristique en Auvergne

» Hébergement et alimentation



» Thermes, casinos et remontées mécaniques



Source : Insee, DADS 2007

Les activités thermales se caractérisent par une forte saisonnalité (rapport du maximum au minimum de 2,1) associée à une bosse saisonnière qui ne se limite pas à la seule haute saison d'été. En effet les périodes d'ouverture des stations thermales sont plus étendues. La plupart des stations présentes en Auvergne débutent leur saison en mars ou avril et la terminent en octobre. La bosse saisonnière s'étale donc sur une période de 7 à 8 mois.

La saisonnalité de l'emploi des casinos est en revanche assez peu marquée. La clientèle de ces établissements, bien que ceux-ci soient localisés dans les stations thermales, ne se compose pas seulement des personnes en cure. Leur fréquentation reste élevée tout au long de l'année. Enfin les remontées mécaniques se distinguent par un emploi qui connaît son maximum au cours de la haute saison d'hiver (février et mars). Cette activité fonctionne aussi durant la saison d'été, mais à un niveau moindre que durant les mois hivernaux. Le minimum se situe en mai, au début de la basse saison d'été.

La saisonnalité de l'emploi touristique est un peu plus importante en Auvergne qu'en France de province (rapport de 1,8 contre 1,7), presque toutes les activités touristiques étant plus saisonnières dans la région (le commerce de détail alimentaire étant une exception notable). À ceci se rajoute une

structure par activités qui donne plus de poids en Auvergne à certaines activités fortement saisonnières. C'est ainsi le cas du thermalisme. De même certaines activités moins saisonnières, telles que la restauration, sont peu présentes dans l'emploi touristique de la région. ▶

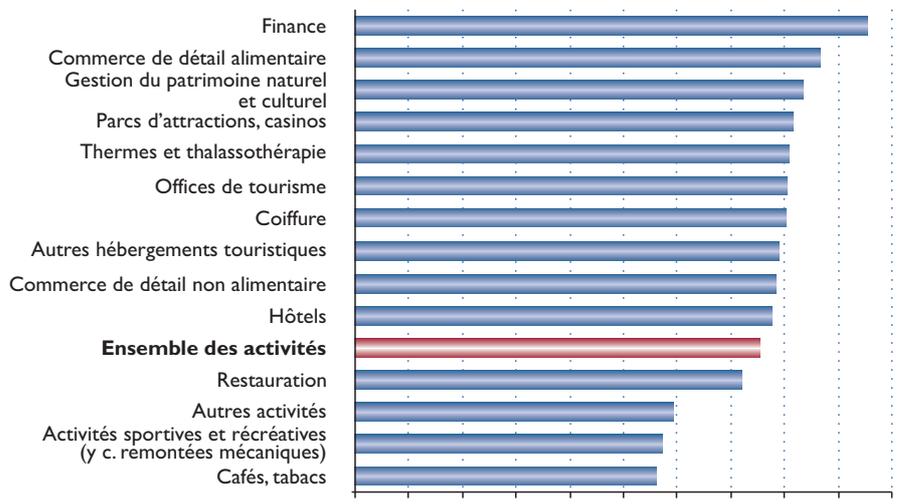
14 150 équivalents temps plein pour 18 800 emplois

L'importance du temps partiel est une caractéristique de l'emploi touristique. Ainsi les 18 800 emplois en moyenne

annuelle sur l'année 2007 correspondent à 14 150 équivalents temps plein (ETP). Le rapport ETP sur emplois s'établit donc à 0,75 (comme à l'échelon provincial), alors que le même rapport calculé pour l'emploi non touristique est de 0,82. Certaines activités recourent particulièrement au temps partiel. C'est le cas de la restauration ou des activités sportives et récréatives. En revanche les emplois touristiques dans les banques ou autres établissements financiers sont surtout des emplois à temps plein.

» Emploi salarié touristique auvergnat

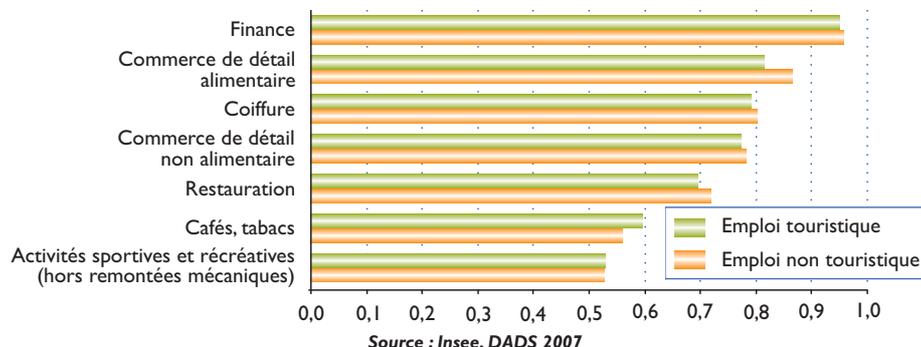
Rapport « Équivalents Temps Plein sur emplois » selon l'activité



Source : Insee, DADS 2007

» Comparaison entre emploi salarié touristique et emploi salarié non touristique auvergnats

Rapport « Équivalents Temps Plein sur emplois » selon l'activité pour les principaux groupes d'activités non totalement touristiques



Toutefois le poids du temps partiel dans l'emploi salarié touristique reflète en grande partie sa structure par activités. En effet il y a concentration de cet emploi dans des activités très consommatrices de temps partiel. Mais ces activités recourent aussi fortement au temps partiel pour leurs emplois non liés au tourisme. Ainsi, au sein des activités non totalement touristiques, les ratios ETP sur emplois sont proches pour les emplois touristiques et les emplois non touristiques. ▶

Des emplois touristiques plus précaires durant la saison d'été

Dans cette partie, les emplois touristiques saisonniers ne peuvent être comparés aux seuls autres emplois touristiques. En effet l'analyse des caractéristiques des contrats nécessite de recourir à des données individuelles. Or il est impossible de distinguer les emplois touristiques des autres emplois au sein des emplois non saisonniers. C'est pourquoi les emplois touristiques saisonniers sont comparés à l'ensemble des « emplois dits potentiellement touristiques ». Cet ensemble regroupe les emplois des activités totalement touristiques (tous emplois touristiques), ceux des activités fortement ou moyennement touristiques dans des communes bien ou moyennement équipées pour le tourisme (emplois seulement en partie touristiques) et ceux des activités faiblement touristiques dans des communes bien équipées (emplois seulement en partie touristiques). L'ensemble de référence des « emplois potentiellement touristiques » est donc plus large que celui des emplois touristiques (15 % de l'ensemble du champ des DADS contre moins de 5 %).

Les emplois salariés touristiques ne présentent pas des caractéristiques homogènes. En particulier les emplois saisonniers d'été peuvent différer sensiblement des autres emplois potentiellement touristiques (ensemble de référence). Chez les premiers la part des moins de 26 ans est ainsi beaucoup plus élevée, avec un écart de près de 30 points par rapport à celle de l'ensemble des emplois potentiellement touristiques. Dans toutes les activités la part des jeunes est plus forte chez les saisonniers. L'écart est particulièrement important dans le commerce de détail, alimentaire ou non, et la finance. Les établissements de ces activités recrutent en été une main-d'œuvre jeune, composée souvent d'étudiants, d'un âge moyen nettement inférieur à celui de leur main-d'œuvre permanente.

Le taux de féminisation des emplois saisonniers⁽¹⁾ est globalement assez proche de celui des emplois potentiellement touristiques. Pour certaines activités, l'emploi saisonnier est toutefois sensiblement plus féminisé. C'est le cas de la finance, de la gestion du patrimoine naturel et culturel, des parcs d'attraction et casinos ou du thermalisme. Déjà élevé au sein des emplois potentiellement touristiques de cette activité (76 %), le taux de féminisation atteint 90 % chez les saisonniers d'été.

Les emplois saisonniers demandent souvent une qualification réduite. Aussi la part des employés dans cette main-d'œuvre est-elle très importante et, a contrario, celle des chefs d'entreprise et des cadres faible. Cette surreprésentation de la pre-

mière catégorie socioprofessionnelle se retrouve dans presque toutes les activités. Cependant l'activité des parcs d'attraction et casinos se distingue par une part d'employés dans les emplois saisonniers inférieure à celle présente dans les emplois potentiellement touristiques. Ce phénomène s'explique par la place relativement forte qu'occupent les ouvriers au sein des recrutements saisonniers (23 %, soit le double de leur part dans l'emploi de référence de cette activité).

L'importance du temps partiel a été soulignée précédemment. C'est particulièrement le cas pour les emplois saisonniers. Dans ce type d'emploi, la part des contrats à temps complet est inférieure de plus de 10 points à celle des emplois potentiellement touristiques. Là encore elle est plus faible dans presque toutes les activités, l'écart pouvant être très fort, comme dans le commerce de détail ou les parcs d'attraction et casinos.

Enfin la durée des contrats de l'emploi touristique saisonnier d'été est en moyenne sensiblement plus courte que dans l'ensemble de référence. Plus de la moitié des contrats saisonniers offrent une durée d'emploi inférieure ou égale à un mois. L'écart existant entre la part de ces contrats courts dans l'emploi saisonnier et dans l'emploi de référence est important pour toutes les activités, à l'exception du thermalisme où leur poids est faible, que l'emploi soit saisonnier ou non. Il est à noter la forte part des contrats courts dans l'emploi saisonnier de la coiffure, alors que cette part reste limitée dans son emploi potentiellement touristique.

Une part de jeunes particulièrement forte

| | Part | | | | |
|--|------------|---------------------|--------------------------|----------------------------------|--------------------|
| | Des femmes | Des moins de 26 ans | Des employés et ouvriers | Des chefs d'entreprise et cadres | Des temps complets |
| Emplois touristiques saisonniers d'été | 65,3 % | 52,6 % | 84,1 % | 4,0 % | 44,7 % |
| Emplois potentiellement touristiques | 64,3 % | 22,5 % | 77,0 % | 6,7 % | 55,5 % |
| Écart (en points) | 1,0 | 30,1 | 7,1 | - 2,7 | - 10,8 |

Source : Insee, DADS 2007 (Résultats pour l'Auvergne)

Une durée plus faible

| | Contrats de moins d'un mois |
|--|-----------------------------|
| Contrats de l'emploi touristique saisonnier | 51,1 % |
| Contrats de l'emploi potentiellement touristique | 24,4 % |
| Écart (en points) | 26,7 |

Source : Insee, DADS 2007 (Résultats pour l'Auvergne)

(1) Le taux de féminisation des emplois saisonniers est par ailleurs significativement plus élevé en Auvergne qu'en France de province (65 % contre 59 %). Cette féminisation plus importante des emplois auvergnats se retrouve dans presque toutes les activités.

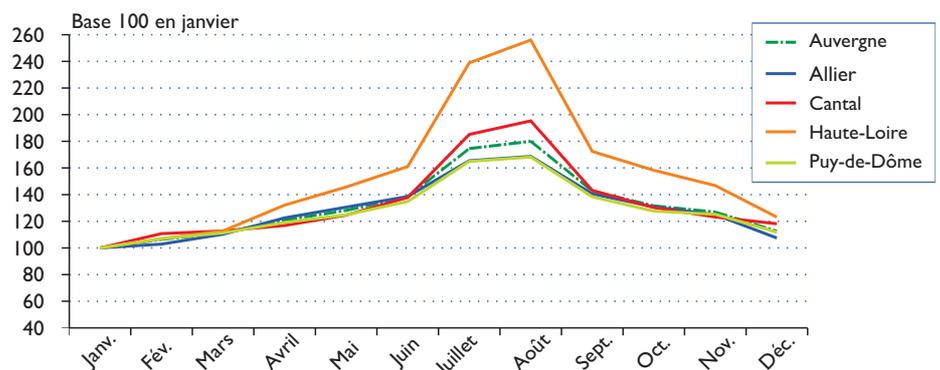
Des départements aux profils touristiques variés

Les quatre départements de la région présentent des profils touristiques assez différents. Si la saisonnalité de l'emploi touristique est assez marquée en Haute-Loire et dans le Cantal, la part de cet emploi dans l'emploi salarié total est plutôt faible dans le premier département et élevée dans le second (respectivement 3,3 % et 5,8 % en moyenne annuelle). La Haute-Loire est ainsi le seul département auvergnat qui a un ratio d'emploi touristique nettement inférieur à celui de la France de province. À l'opposé, le Cantal se situe au 22^e rang des départements métropolitains pour la part de l'emploi touristique dans l'emploi total.

Les structures par activité de l'emploi touristique sont aussi assez dissemblables dans les départements de la région, reflétant le caractère urbain ou rural des territoires.

» Saisonnalité de l'emploi salarié touristique selon les départements

Toutes activités confondues



Source : Insee, DADS 2007

Ainsi la ruralité assez marquée du Cantal et de la Haute-Loire se retrouve dans une surreprésentation de l'hôtellerie au sein de l'emploi touristique, résultant en partie de la forte intégration des services de restauration dans les hôtels. Cette caractéristique se répercute sur la part, très faible, de la restauration hors hôtels. Les autres héberge-

ments touristiques marchands (campings, gîtes, chambres d'hôte, village de vacances...) sont aussi bien implantés dans ces départements. Corollaire à la forte présence de ces différents hébergements, le commerce de détail alimentaire est surreprésenté dans l'emploi touristique.

Part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié selon la période de l'année

| | Allier | | Cantal | | Haute-Loire | | Puy-de-Dôme | | Auvergne | France de province |
|----------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| | Emploi salarié touristique | Part dans l'emploi salarié total | Emploi salarié touristique | Part dans l'emploi salarié total | Emploi salarié touristique | Part dans l'emploi salarié total | Emploi salarié touristique | Part dans l'emploi salarié total | Part dans l'emploi salarié total | Part dans l'emploi salarié total |
| Ensemble de l'année | 4 514 | 4,4 % | 2 452 | 5,8 % | 2 076 | 3,3 % | 9 732 | 4,5 % | 4,4 % | 4,6 % |
| Haute saison d'été | 5 866 | 5,5 % | 3 502 | 7,9 % | 3 326 | 5,1 % | 12 686 | 5,7 % | 5,8 % | 5,8 % |
| Haute saison d'hiver | 3 742 | 3,7 % | 2 057 | 5,0 % | 1 476 | 2,4 % | 8 314 | 3,9 % | 3,7 % | 4,0 % |

Source : Insee, DADS 2007

Répartition de l'emploi salarié touristique selon les activités

| Activités | Allier | Cantal | Haute-Loire | Puy-de-Dôme | Auvergne | France de Province |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|
| Hôtellerie | 25,8 % | 26,6 % | 30,8 % | 19,3 % | 23,2 % | 20,3 % |
| Restauration | 16,9 % | 9,2 % | 8,3 % | 23,0 % | 18,1 % | 26,2 % |
| Commerce de détail alimentaire | 19,2 % | 19,0 % | 19,2 % | 12,0 % | 15,5 % | 11,8 % |
| Autres hébergements touristiques | 1,7 % | 9,0 % | 16,1 % | 7,3 % | 7,1 % | 6,7 % |
| Activités sportives et récréatives (y c. remontées mécaniques) | 2,2 % | 8,2 % | 5,0 % | 6,1 % | 5,3 % | 5,0 % |
| Commerce de détail non alimentaire | 4,4 % | 3,9 % | 6,0 % | 5,5 % | 5,1 % | 5,8 % |
| Parcs d'attractions et casinos | 8,7 % | 3,7 % | 0,0 % | 3,0 % | 4,1 % | 2,6 % |
| Thermes et thalassothérapie | 6,5 % | 0,9 % | 0,0 % | 3,2 % | 3,3 % | 0,8 % |
| Autres activités | 14,6 % | 19,5 % | 14,6 % | 20,6 % | 18,3 % | 20,8 % |
| Ensemble | 100,0 % |

Source : Insee, DADS 2007

Des informations complémentaires sur les départements et les zones géotouristiques sont disponibles sur www.insee.fr/auvergne à la rubrique « les publications »

À l'inverse, le caractère urbain du département du Puy-de-Dôme transparaît dans une part de la restauration plutôt élevée combinée à une part de l'hôtellerie assez faible. Celle du commerce de détail alimentaire est aussi moins importante que dans les autres départements auvergnats.

Dans une situation intermédiaire, l'Allier se démarque du profil régional avant tout par l'importance du thermalisme : cette activité génère près de 7 % de l'emploi salarié touristique, plaçant ce département au premier rang métropolitain. Activités liées au thermalisme, les casinos sont aussi bien représentés dans l'emploi touristique. Enfin un grand parc d'attractions, le Pal, est présent dans ce département. ▶

Une grande disparité territoriale

La touristicité de la région est loin d'être homogène : pour les 19 zones géotouristiques qui découpent le territoire auvergnat, la part de l'emploi touristique dans l'ensemble de l'emploi salarié s'étage de 2,2 % (Val de Sioule - Val d'Allier) à 22,7 % (Sancy Volcans).

Parmi ces 19 zones, 13 présentent des profils d'emploi touristique qui permettent de les regrouper en quatre grandes classes.

La première classe comprend la plupart des zones incluant une grande unité urbaine sur leur territoire. Dans ce groupe se trouvent ainsi les zones englobant les communes de Clermont-Ferrand, Issoire, Aurillac, Montluçon ou Moulins. Ce sont des zones dont une très large majorité de la population réside dans l'espace à dominante urbaine. En termes d'emploi lié au tourisme, elles se caractérisent par le poids moyen qu'occupe cet emploi dans l'ensemble de l'emploi salarié. La part de l'hôtellerie dans l'emploi touristique est limitée. Du fait de l'importance de l'espace urbanisé, celle des activités d'hébergements touristiques autres que l'hôtellerie est particulièrement faible. En revanche le poids de la restauration est en général assez élevé. Par ailleurs la saisonnalité de l'emploi touristique est un peu moins forte dans ces territoires. La zone de Vichy, bien que fortement urbanisée, se distingue des éléments de cette classe par diverses spécificités : une part forte de l'emploi touristique ;

| | Rapport de l'emploi touristique d'août sur janvier | Rapport ETP sur emplois* |
|---------------------------|--|--------------------------|
| Allier | 1,7 | 0,76 |
| Cantal | 2,0 | 0,78 |
| Haute-Loire | 2,6 | 0,73 |
| Puy-de-Dôme | 1,7 | 0,75 |
| Auvergne | 1,8 | 0,75 |
| France de province | 1,7 | 0,75 |

* Cet indicateur mesure le recours au temps partiel. Celui-ci est d'autant plus faible que le ratio est élevé.

Source : Insee, DADS 2007

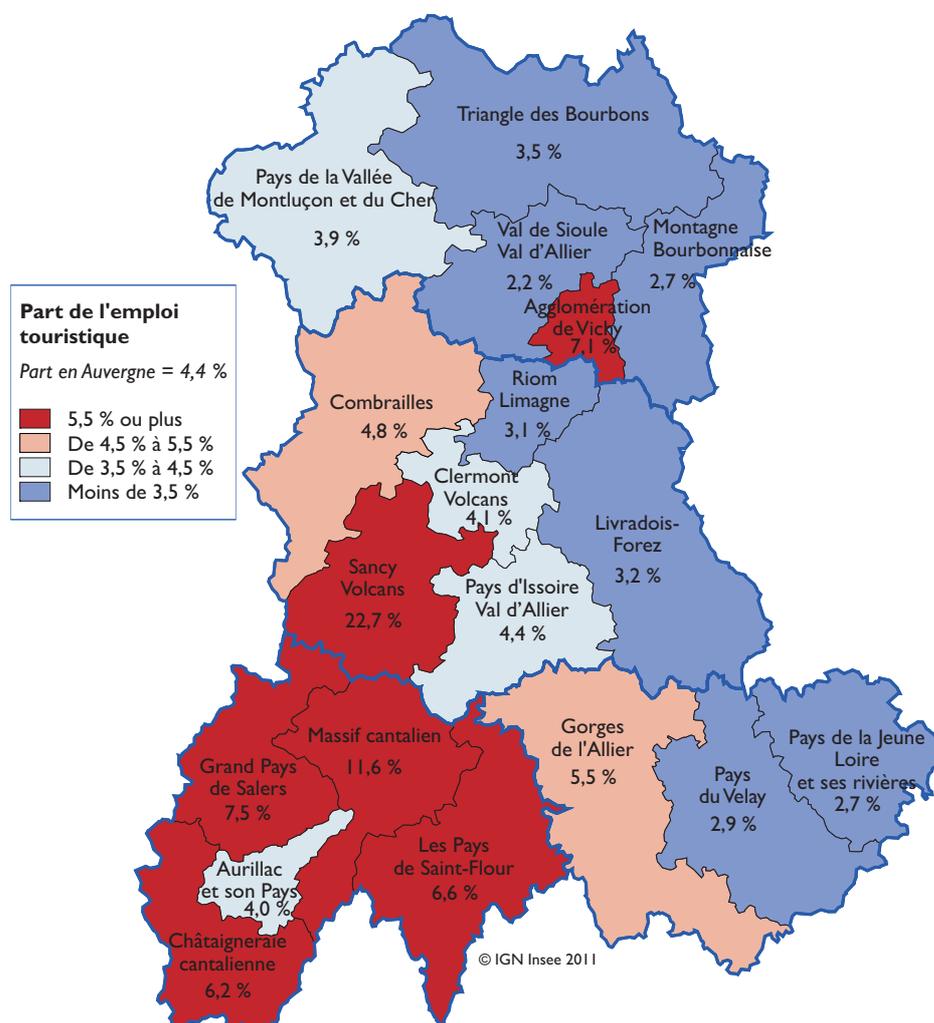
un poids de l'hôtellerie dans cet emploi plus important ; en revanche celui de la restauration est relativement faible.

La zone de Riom présente de même quelques caractéristiques la démarquant des autres zones très urbanisées, telles que des parts de l'hôtellerie et du commerce de détail élevées.

La deuxième classe regroupe des zones dont le tourisme génère relativement

peu d'emplois salariés. Ce sont principalement des zones localisées à l'Est de la région : Montagne bourbonnaise, Livradois-Forez, Pays du Velay. Leur profil touristique est marqué par, outre la part faible de l'emploi lié au tourisme, la place plutôt forte de l'hôtellerie dans cet emploi. Il est à noter aussi une saisonnalité et un recours au temps partiel un peu plus élevés.

► Part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié total en 2007



Source : Insee, DADS 2007

La zone du Pays de la Jeune Loire et ses rivières peut être rapprochée de cette classe. Mais elle se distingue des éléments de celle-ci par le poids important de ses activités d'hébergements touristiques autres que l'hôtellerie, ceci au détriment de la restauration.

La troisième classe rassemble à l'inverse des zones très touristiques. Elles sont rurales : plus de neuf dixièmes de leur population habitent dans l'espace à dominante rurale. Ces zones se concentrent dans le sud de l'Auvergne : Grand Pays de Salers, Châtaigneraie cantalienne et Gorges de l'Allier. La part de l'emploi touristique est donc assez forte, ainsi que sa saisonnalité (rapport août sur janvier moyen de 2,5). La

part des hébergements touristiques autres que l'hôtellerie dans l'emploi touristique est élevée. Corollaire du poids de ces activités, le commerce de détail occupe une place importante. À l'inverse celle de la restauration est très limitée (entre 3 % et 7 %, contre globalement 18 % en Auvergne).

La quatrième classe est celle des zones de montagne, qui présentent une forte activité touristique en hiver. Le poids de l'emploi touristique dans l'emploi salarié est particulièrement important. Il s'établit à 13 % dans le Massif cantalien et atteint 22 % dans la zone Sancy Volcans. La part dans l'emploi touristique des hébergements autres que l'hôtellerie est élevée. Toutefois dans ces zo-

nes, l'importance de ces activités semble ne pas s'accompagner de celle du commerce de détail : son poids y est faible. Il en est de même pour la restauration. Ce constat est cependant à relativiser : les ratios obtenus en rapportant l'emploi touristique de chacune de ces deux activités à l'ensemble de l'emploi salarié (et non au seul emploi touristique) sont en revanche élevés.

Par ailleurs l'emploi touristique dans ces territoires de montagne est un peu moins marqué par le temps partiel.

Les autres zones géotouristiques, Pays de Saint-Flour, Combrailles et Val de Sioule - Val d'Allier présentent des spécificités qui ne permettent de les rattacher à aucune des classes précédentes. ▶

➤ La méthode d'estimation de l'emploi touristique concerne seulement l'emploi salarié. De plus elle ne porte que sur l'emploi direct (qui implique un contact direct avec les touristes) et ne permet pas une évaluation des emplois indirects (emplois des fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services des établissements en contact direct avec les touristes) ou induits (emplois répondant à la demande des personnes en emploi direct ou indirect).

Cette méthode fait appel à la source DADS (Déclaration Annuelle de Données Sociales) et est basée sur deux typologies : une typologie des communes (à trois modalités) et une des activités (à cinq modalités). Tout ou partie de l'emploi d'un établissement sera considéré comme touristique en fonction de la nature de son activité et du niveau d'équipement touristique de la commune où il est établi.

Les règles de détermination de l'emploi touristique sont résumées dans le tableau suivant :

| Type d'activité | Type de commune | | |
|-------------------------|--|--|------------------------------|
| | Bien équipée pour le tourisme | Moyennement équipée pour le tourisme | Peu équipée pour le tourisme |
| 100 % touristique | Tout l'emploi | Tout l'emploi | Tout l'emploi |
| Fortement touristique | Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent | Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent | Aucun emploi |
| Moyennement touristique | Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent | Emploi saisonnier | Aucun emploi |
| Faiblement touristique | Emploi saisonnier | Aucun emploi | Aucun emploi |
| Non touristique | Aucun emploi | Aucun emploi | Aucun emploi |

➤ La capacité d'hébergement touristique peut s'estimer en nombre de lits par habitant. Par convention une chambre d'hôtel correspond à deux lits, un emplacement de camping à trois lits et une résidence secondaire à cinq lits.